

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL182

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« virologique »,

insérer les mots :

« datant de moins de 24 heures ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« vaccinal »,

insérer le mot :

« complet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision